

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	12 (1883)
Heft:	9
 Artikel:	L'enseignement de la composition
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1040193

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du reste, est-il inopportun de nous occuper des vacances, même à la fin d'août, lorsque nous nous rappelons que les instituteurs disposent d'une partie du dimanche et qu'ils jouissent d'un jour de liberté chaque semaine ? Sera-t-il inutile de donner très sommairement quelques directions ?

Nous sommes tous tentés de faire de nos vacances une époque de repos absolu ? Mais n'est-ce point déjà un grand soulagement que d'être dispensé pendant quelques semaines ou pendant un jour, de nos fonctions habituelles ? Suivant le principe éternellement vrai que « la variété plait, » nous trouverons certainement plus de jouissance, une augmentation plus sensible de nos forces intellectuelles et physiques dans une différence d'occupations que dans une inaction complète.

C'est surtout pendant cette époque, qui n'est pas sans péril, que l'instituteur doit conserver vivace dans son cœur le sentiment de la fidélité au devoir, qu'il doit, dans ses actions, s'inspirer de la religion. Il se souviendra que l'oisiveté, même temporaire, enseigne tous les vices. Puis, tout en ne renonçant point aux promenades, aux récréations, aux courses, qu'il est certes bien en droit de s'accorder, il peut tantôt se livrer aux travaux de la campagne tantôt aux travaux plus nobles de l'esprit. Analyser un ouvrage, étudier les méthodes pédagogiques qu'on préconise, les comparer avec les procédés dont il se sert, en extraire tout ce qu'il reconnaît être bon et utile, s'exercer dans l'art si difficile de la composition française, rédiger des corrigés à dicter plus tard aux élèves, visiter l'école d'un collègue ami qui ne profite pas des vacances aux mêmes semaines ou au même jour que lui : voilà autant d'occupations dignes d'un éducateur zélé. Si elles sont variées, elles rendront les vacances agréables autant qu'utiles. Celui qui s'y sera livré, verra pendant l'année scolaire, sa tâche considérablement allégée.

(A suivre.)

T.

ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION

L'analyse des causes qui se rattachent aux élèves et qui nuisent à l'enseignement de la composition française étant terminée, examinons en quelques mots ce que j'ai appelé chez les maîtres *le défaut d'instruction* et *les mauvaises méthodes*.

Le défaut d'instruction.

Ne sommes-nous donc, nous instituteurs et institutrices du canton de Fribourg, pas assez instruits pour bien enseigner la composition française aux enfants de nos écoles primaires ?

C'est poser la question d'une manière très directe.

Si je savais (ou peut-être si je voulais) noyer ma réponse dans les flots édulcorés de la réticence, de la circonlocution ou de l'euphémisme, je m'étendrais longuement ici sur mille détails de

circonstances, de comparaisons et d'exceptions, dont le seul réel mérite serait de démontrer que je n'oserais pas dire franchement ma pensée. Sans prendre tant de peine et y apporter tant de façons, mais aussi sans limiter mon affirmation au canton de Fribourg seul et sans prétendre mettre mon passé à l'abri du reproche, je réponds : « Non, nous ne sommes pas en général assez capables, nous ne possédons pas assez bien notre langue maternelle ! »

Quelques maîtres n'ont jamais été capables ; d'autres ont perdu l'habitude du travail et surtout l'habitude et le goût de la composition ; d'autres qui seraient assez habiles dans l'art de la rédaction française ne parviennent pas à s'exprimer assez clairement et correctement dans leurs leçons orales ; enfin l'élite, composée des lecteurs, des travailleurs, va bien et présente même des sujets distingués.

Les maîtres qui n'ont jamais été capables n'auraient pas dû recevoir un brevet. La première faute en cela a été commise par l'école normale, qui admettait, comme aspirants instituteurs, certains élèves sans moyens et sans aptitudes. Après avoir gardé ces jeunes gens trois ans, quatre ans même sur les bancs des élèves-maîtres, on se croyait avec quelque raison obligé de leur obtenir un permis d'enseignement. Il faut, bien reconnaître aussi que le règlement des examens de brevet n'a pas toujours été appliqué assez exactement ou assez sévèrement : on décidait de faire des essais, pensée louable assurément au point de vue de la bonté, de la charité, mais non au point de vue du progrès scolaire.

Je ne crois pas devoir taire ici une remarque. Dans les examens des aspirants au brevet d'instituteur, les appréciations varient beaucoup d'une année à l'autre. C'est la conséquence inévitable du changement trop fréquent du jury d'examen. Nous méritons à ce sujet le reproche qu'on adresse aux examens des recrues. Telle année on emporte un brevet malgré des épreuves médiocres, telle autre année la sévérité d'un expert, une manière différente de questionner, etc, vous valent un insuccès, atténué quelquefois par un permis provisoire.

Le nombre des maîtres qui ont perdu l'habitude et le goût du travail littéraire comprend :

a) Presque tous les instituteurs travaillant beaucoup à la campagne, soignant terres et bétail, ou ceux auxquels on a confié une multiplicité de charges communales, secrétaires, percepteurs d'impôts, officiers d'état civil, sacristains, etc, etc.

b) Ceux qui, chargés d'une famille nombreuse et dépourvus de ressources suffisantes, ont dû consacrer aux détails domestiques et à la poursuite de quelques petits bénéfices leurs heures de loisir.

c) Les instituteurs dissipés, volages et dépensiers, amis du jeu et des courses, qui se sont crus dispensés de travailler parce que leur intention était de quitter l'enseignement à la première occasion...

occasion qui n'est pas venue, malheureusement pour eux, plus malheureusement encore pour leurs élèves.

Les maîtres qui ne parviennent pas à s'exprimer avec la clarté et la correction désirables sont en nombre assez respectable et le défaut se rencontre quelquefois chez des hommes très capables du reste. Il y aurait lieu de répéter ici ce que j'ai dit des méfaits du patois, dont l'influence, à peine affaiblie un peu durant les trois années d'école normale, reprend tout son empire dans la suite et dispute avec acharnement le mot français sur les lèvres des instituteurs. Et puis nous ne lisons pas assez, surtout pas assez fréquemment *à haute voix*, dans notre cabinet ou dans nos promenades solitaires ; nous ne lisons pas *la plume à la main*, nous arrêtant aux principaux passages, les notant pour les revoir plusieurs fois et même les apprendre par cœur. Je parierais gros que, sur cent maîtres s'exprimant avec difficulté, un ou deux tout au plus pourraient présenter un cahier de notes bien tenu.

Quand on est pauvre d'idées ou d'expressions, quand on compose soi-même rarement et à contre-cœur, on n'est pas en mesure d'enseigner fructueusement la composition française à des élèves dont on partage les défauts et les faiblesses ; on fait tout alors à coups de manuels et de dictées, et, même en y mettant un certain savoir-faire, ainsi qu'une évidente bonne volonté, on n'obtient que des résultats de médiocre valeur.

A propos de manuels, qu'on me permette une remarque : ces manuels sont d'une utilité, on peut même dire d'une nécessité incontestable. Ils simplifient la tâche du maître et abrégent notablement celle des élèves. Mais les ouvrages spéciaux de composition, recueils de modèles, cours de style, etc, dans le genre de ceux de Destexhe, Laporte, Masson, Marguerin, dégénèrent facilement en oreillers de paresse. L'instituteur y trouve non seulement des sujets tout préparés, mais les modèles et les corrigés dont il a besoin ; il n'a de cette façon aucun effort de recherche à faire, il est moins souvent obligé de composer que dans le temps où chacun rédigeait les corrigés destinés à être dictés.

Il peut arriver ainsi que, de toute une année, on n'ait pas d'autre exercice *sérieux* de rédaction que les deux sujets donnés dans les conférences officielles ; et l'habitude de la composition se perdant toujours plus, on préfère payer deux francs d'amende à chaque conférence plutôt que de secouer sa torpeur et de se remettre à un travail littéraire.

Les maîtres qui veulent ne pas descendre jusqu'à cette fâcheuse impuissance feront bien de s'imposer de fréquents exercices de composition : ainsi, des résumés de lectures, des correspondances suivies avec un confrère sur des sujets convenus, surtout la tenue du journal, ou au moins un résumé écrit le dimanche des faits, des impressions, des souvenirs de la semaine écoulée.

Les mauvaises méthodes.

Y a-t-il de mauvaises méthodes d'enseignement de la compo-

sition ? Je serais tenté de dire non et de remplacer mon titre par ces mots : l'absence de méthode.

Mais ne disputons pas, en présence du fait, malheureusement constaté, qu'on s'y prend souvent bien mal pour enseigner aux enfants l'art de la composition française.

Il faudrait pouvoir ici, — le travail offrirait un piquant intérêt, — remonter jusqu'à nos premières années d'école, analyser successivement les procédés mis en œuvre par cinq instituteurs primaires et deux maîtres d'école normale, puis parler de notre enseignement personnel, primaire et secondaire, enfin de raconter ce que nous avons pu voir depuis quelques années dans une centaine d'écoles. Cette histoire des 25 dernières années de notre pédagogie, histoire réaliste au premier chef, ne serait pas à cette place un hors d'œuvre ; mais elle prolongerait outre mesure mes articles ; elle nous permettrait de constater de bons essais quelquefois, mais l'absence d'une idée fondamentale et de règles déterminées ; elle nous montrerait surtout le peu de cas fait du précepte de Boileau :

« Avant donc que d'écrire apprenez à penser. »

Un temps très long consacré à l'étude de la lecture, pas d'exercices intuitifs, la grammaire ramenée à une nomenclature de règles et à une aride étude de mots, des essais de composition commencés trop tard sur des sujets pris au hasard et traités ordinairement sans préparation : voilà par où on a passé dans certaines périodes. Je voudrais pouvoir dire qu'on n'y est plus, que la transformation est faite au complet. Hélas ! combien de maîtres, plutôt que de mettre en pratique les enseignements de l'école normale, préfèrent encore suivre *sans discernement* les procédés de leur ancien instituteur, retombent dans la routine et finissent par ne rien obtenir ! On n'a cure des méthodes *qui ont fait le succès des pays les plus avancés*, méthodes qui ne sont qu'un retour à la nature et au bon sens si longtemps méconnus.

Il me suffisait de constater ici que le défaut de méthode contribuait à expliquer chez-nous une longue périodes d'insuccès dans l'étude de la composition française. La seconde partie de mon travail exposera les procédés à suivre et l'ordre des matières.

M. P.

PETIT TRAITÉ DE LOGIQUE
CRITIQUE
(Suite.)

CHAPITRE TROISIÈME

DE LA VÉRITÉ DES CONNAISSANCES HUMAINES

59. La vérité des connaissances humaines résulte de leur mode d'origine. Si aucun lien ne rattachait les sensations et les idées